



Communiqué LDH – AD-PA
Le 29 octobre 2018

POUR DES DROITS EGAUX A TOUT AGE, UNE URGENCE !

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) et l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA) soutiennent la campagne européenne et mondiale contre « l'âgisme », de 70 jours jusqu'au 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, nommée en Europe « Egaux à tout âge ».¹

Pendant plus d'un an se sont succédées dans toute la France des mobilisations inédites de salariés travaillant auprès de personnes âgées pour obtenir des conditions leur permettant d'accomplir correctement leur travail de soins et d'accompagnement, en respectant la dignité des personnes quels que soient leur âge, leurs ressources ou leur autonomie, aussi bien en établissements qu'à domicile. Ce mouvement a reçu un large soutien de l'opinion publique, comme en témoignent notamment les 679 800 signatures de la pétition « *Pour la dignité des personnes âgées et le respect des soignants, nous exigeons des moyens pour les EHPAD* ».

Des régressions ont été stoppées mais rien n'a encore été fait pour répondre au manque de moyens humains et financiers à l'origine de « maltraitements » ou d'insuffisantes bienveillances, constatées aussi bien par la CNCDH², que par le CCNE³, qui souligne de surcroît qu'il faut agir simultanément sur le « refus du vieillissement dans notre société », ne « retenant pas la vieillesse comme une richesse », et les formes de « ségrégation des personnes du fait de leur âge » qui en résultent.

La consultation nationale « Grand-âge et autonomie »⁴ lancée par le ministère des Solidarités et de la Santé peut contribuer au débat public indispensable. Pour cela il est nécessaire que soient nombreuses, avant la date de clôture de la consultation fixée au 1^{er} décembre, les expressions citoyennes pour le respect des droits des personnes âgées et très âgées, parmi lesquelles on trouve actuellement les plus grandes inégalités et atteintes à la dignité...

La perspective d'une loi « autonomie » à l'horizon 2019 ne doit pas conduire à repousser l'adoption de mesures urgentes – dès les projets de lois de financements de l'année 2019 – destinées à améliorer au plus vite la situation dans les établissements et services à domicile accompagnant des personnes âgées.

Contacts presses :

Service communication de la LDH : presse@ldh-france.org / 01 56 55 51 15

Association AD-PA : ad-pa@orange.fr / 01 55 12 17 24

¹ Organisée par la plateforme européenne AGE agissant pour les droits des personnes âgées et très âgées : <http://ageing-equal.org/> s'inscrivant dans le prolongement des constats de l'OMS en matière de discriminations liées à l'âge et de leurs incidences sur la santé (<http://www.who.int/ageing/features/faq-ageism/fr/>).

² « Agir contre les maltraitements dans le système de santé : une nécessité pour respecter les droits fondamentaux », avis adopté le 22 mai 2018 par la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH), avec la participation active de la Ligue des droits de l'Homme (LDH) (www.cncdh.fr/fr/actualite/agir-contre-les-maltraitements-dans-le-systeme-de-sante-une-necessite-pour-respecter-les)

³ « Enjeux éthiques du vieillissement », avis du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) publié le 17 mai 2018 (http://www.ccne-ethique.fr/sites/default/files/publications/ccne_avis_128.pdf)

⁴ <http://grande-consultation-aines.make.org/>